



CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 novembre 2022

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et-un du mois de novembre à dix-huit heures trente, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **Rivière-Saas-et-Gourby**, dûment convoqué le 15 novembre 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hervé DARRIGADE, Maire**.

Présents : Monsieur Hervé DARRIGADE Maire, Madame Caroline JAY 1^{ère} adjointe, Madame Virginie RECART 3^{ème} adjointe, Madame Marie PE, Madame Sylvie POMMIES, Monsieur Mickaël PIONETTI, Madame Laure AURRIAC, Monsieur Mohamed BEKAOUI et Monsieur Joël BONHOMME.

Absents Excusés : Monsieur Maxime CAFFRAY 2^{ème} adjoint, Monsieur Patxi LUBERRIAGA 4^e adjoint, Madame Christel PAGEOT, Monsieur Yves SERVOIS.

Procuration : Monsieur Maxime CAFFRAY à Monsieur Mohamed BEKAOUI et Monsieur Patxi LUBERRIAGA à Monsieur Joël BONHOMME, Madame Christel PAGEOT à Madame Sylvie POMMIES, Monsieur Yves SERVOIS à Madame Laure AURRIAC.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël PIONETTI

Date de la convocation : 15 novembre 2022

Date de l'affichage : 15 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Nombre de membre ayant une procuration : 4

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 septembre 2022 ;
- Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations ;

■ **Délibérations à l'ordre du jour :**

- 01 – Décision modificative N° 3
- 02 – Avenant au contrat de travail de l'adjoint technique principal 2^e classe
- 03 – Création de deux postes d'agents recenseurs
- 04 – Offre mission de prévention santé sécurité du CDG
- 05 – Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal
- 06 – Vente terrain Angoumé
- 07 – Rapport annuel de l'eau et de l'assainissement sur l'agglomération

■ **Questions diverses**

Monsieur le maire ouvre la séance et sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Mickaël PIONETTI propose sa candidature qui est acceptée par les membres présents.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022 à l'approbation des élus.

Après signature du registre du procès-verbal par les élus, M. le Maire ouvre la séance

Décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations (article L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales) :

Décision n° 2022-07 – Décision de signer le devis pour l'achat d'un coupe-légumes accompagné du kit-cubes et d'une balance pour la cantine avec la Société Henri JULIEN pour un montant de 1662.24 €.

Décision n° 2022-08 – Décision de signer le devis pour le changement des radiateurs du logement de l'épicerie avec l'entreprise d'électricité DOUET Denis pour un montant de 2 493.60 €.

Décision n° 2022-09 – Décision de signer le devis pour la réparation du toit de l'épicerie avec la Société LS Zinguerie pour un montant de 3 178.70 €.

Décision n° 2022-10 – Décision de signer le devis pour la réfection du compteur électrique de l'épicerie qui n'était plus aux normes avec l'entreprise d'électricité DOUET Denis pour un montant de 2 886.00 €.

Délibérations à l'ordre du jour :

01 – Décision modificative n° 3

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Mickaël PIONETTI pour exposer la décision modificative n° 3 ; Il s'agit de faire des virements dans la section fonctionnement :

RECETTES :

+ 76 300 € au 7022 (vente de bois déjà réalisée)

DEPENSES :

Chapitre 011 Charges à caractère général pour un montant de 21 300 € répartis comme suit

- + 4 600 € au 60612 (énergie)
- + 3 700 € au 615221 (bâtiments publics)
- + 13 000 € au 615228 (autres bâtiments – épicerie)

Chapitre 012 (55 000 €)

- + 7 000 € au 6218 (autre personnel extérieur – remplacement)
- + 400 € au 6336 (cotisations CDG / CNFPT)
- + 35 000 € au 6411 (personnel titulaire)
- + 3 700 € au 6413 (personnel non-titulaire)
- + 8 300 € au 6453 (Cotisations retraite)
- + 600 € au 6454 (Cotisation aux ASSEDIC)

DM 3 - DECISION MODIFICATIVE N° 3 - 17/11/2022**FONCTIONNEMENT**

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
Chapitre 011	21 300,00	Chapitre 70	76 300,00
60612 : Energie - Electricité	4 600,00	7022 : coupes de bois	76 300,00
615221 : Bâtiments publics	3 700,00		
615228 : Autres bâtiments	13 000,00		
Chapitre 012	55 000,00		
6218 : Autres personnel extérieur	7 000,00		
6336 : Cotisations CDG/CNFPT	400,00		
6411 : Personnel titulaire	35 000,00		
6413 : Personnel non-titulaire	3 700,00		
6453 : Cotisations aux caisses de retraite	8 300,00		
6454 : Cotisations aux ASSEDIC	600,00		
TOTAL DEPENSES	76 300,00	TOTAL RECETTES	76 300,00

Monsieur le Maire fait remarquer que la commune a anticipé certaines hausses de prix notamment de l'électricité en coupant un lampadaire sur deux et espère ne pas être trop impacté.

Pas d'observations spécifiques des élus.

Avis du conseil municipal

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

- 02 – Avenant au contrat de travail de l'adjoint technique principal 2^e classe

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à une erreur matérielle, Monsieur GRIEU Olivier sous contrat de 28 heures est payé depuis son embauche à 35 heures.

A ce jour, il doit à la collectivité 320 heures de travail.

Ces heures pourraient être rattrapées en majorité en période de vacances en travaillant avec les agents techniques.

Il est donc nécessaire de rectifier son contrat en passant de 28 à 35 h afin de lui maintenir son salaire et de modifier ses fonctions de cuisinier à la cantine en agent polyvalent.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer un avenant au contrat et toutes pièces relatives à cette modification de contrat.

Pas d'observations spécifiques des élus.

Avis du conseil municipal

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

03 – Création de deux postes d'agents recenseurs.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le recensement de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune conformément à la loi n° 2002-273 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité a lieu tous les 5 ans et que pour la commune de Rivière-Saas-et-Gourby, il se déroulera en janvier et février prochain.

Pour cela la commune doit recruter deux agents recenseurs sur le grade d'adjoint administratif du 06 janvier au 19 février 2023.

Il indique qu'à ce jour, il dispose de deux candidatures pour ces postes ponctuels : Delphine LECUYER et Lucie JOURNET.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de recruter ces deux agents et de signer toutes pièces relatives à ces contrats.

Avis du conseil municipal

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

04 – Offre mission de prévention santé sécurité du Centre de Gestion

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le CDG propose une convention sur les enjeux de la santé et la sécurité au travail.

Avec cette convention le CDG accompagne la commune dans ces missions de sensibilisation et de conseils dans le domaine de la santé sécurité au travail. Il aide aussi à établir le document unique qui est obligatoire. L'ensemble de ces actions vise à diminuer l'absentéisme au sein des collectivités et, à terme, le coût des sinistres.

Cette intervention a pour objectifs :

- De définir une politique de prévention
- De préserver la santé et la sécurité des agents
- D'améliorer les conditions de travail
- D'améliorer la qualité de vie au travail

Cette convention est signée pour 3 ans, son coût pour 10 agents est de 400 € par an.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service et demande l'autorisation de signer la convention d'adhésion auprès du CDG et toutes pièces s'y rapportant

Monsieur le Maire ajoute que cette mission de prévention va permettre de bénéficier d'un accompagnement afin de se mettre en conformité avec l'élaboration du document unique obligatoire.

Intervention prévue début d'année 2023.

Avis du conseil municipal

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

05 – Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux divers changements dans le personnel communal en 2022, il est souhaitable de mettre à jour le tableau des effectifs, le dernier datant de 2019.

Grade	Nbre de poste	Dont TNC	Suppression	Création	Nbre de poste	Observations
Attaché	1	0	1	0	0	Suppression d'un poste d'attaché - Départ en retraite (Huguette)
Rédacteur Principal 2e classe	1	0	1	0	0	Suppression pour transformation en rédacteur principal 1e classe (Christine)
Rédacteur principal 1ère classe	0	0	0	1	1	Création par transformation d'un poste de rédacteur 1er classe (Christine)
Adjoint adm. Principal 2e	1	0	0	0	1	Passage à plein temps (Marie-Pierre)
Adjoint tech Principal 1e classe	1	0	0	0	1	Pas de changement (Arnaud)
Adjoint technique	2	0	0	1	3	Pas de changement (Cathy et Nicolas) + Manon CDD
ATSEM Principal 1e cl	2	0	1	0	1	Suppression d'un poste d'ATSEM Principal 1e cl - Départ en retraite (Gene, Mart)
ATSEM Principal 2e cl	1	0	0	0	1	Pas de changement (Muriel) Changement de fonctions
Adjoint technique principal 1e classe	1	0	0	0	1	En disponibilité (Laurent)
Adjoint technique principal 2e classe	1	1	0	0	1	CDD en remplacement du cuisinier en disponibilité (Olivier)
Adjoint administratif	1	1	0	1	1	PEC (CDD 25H de 1 an - Allison en remplacement de Marie-Pierre)
Total	13	2	3	3	11	

Monsieur le Maire explique au conseil municipal le tableau des effectifs du personnel au 1^{er} novembre 2022 et demande à l'assemblée de valider ce tableau.

Pas d'observations spécifiques des élus.

Avis du conseil municipal

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

06 – Vente terrain d'Angoumé

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'échange de terrain avec les consorts Piton, la commune possède un terrain de 655 m² sur la commune d'Angoumé qui peut être mis à la vente.

Suite à la réunion de la commission d'urbanisme, Monsieur le Maire explique qu'après avoir fait une moyenne du prix de vente sur la commune et les communes voisines, la commission propose de mettre ce terrain à 150 € le mètre carré.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de mettre en vente ce terrain et de signer toutes les formalités administratives la concernant.

Pas d'observations spécifiques des élus.

Avis du conseil municipal

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

07 – Rapport annuel de l'eau et de l'assainissement sur l'agglomération

M. le Maire rappelle à l'assemblée le rapport annuel 2021 dont ils ont été destinataire concernant la qualité du service public d'eau et d'assainissement sur l'agglomération.

Il informe de l'obligation de présenter ce rapport aux conseils municipaux de l'agglomération.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver ce rapport ainsi que celui de l'ARS pour l'exercice 2021.

Monsieur le Maire rappelle que nous dépendons du syndicat Emma et que celui-ci n'a pas prévu d'augmentation du prix de l'eau à ce jour contrairement au Sydec qui prévoit une hausse de 8%.

Pas d'observations spécifiques des élus.

Avis du conseil municipal

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 19h 30.

Le Maire,
Hervé DARRIGADE

